

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.087

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.087 : PAE DE LA TIEULE MISE EN PLACE DE MESURES PREVENTIVES POUR LIMITER L'IMPACT DES INTEMPERIES SUR LE PAE

Monsieur le Président précise que suite aux intempéries survenues la nuit du 7 au 8 octobre 2024 il a eu d'importants dégâts sur le PAE de la Tieule et notamment le dispositif de collecte et traitement des eaux de ruissellement.

Il y a eu comme une grosse vague qui non seulement a détruit les installations mais qui a eu pour conséquence d'inonder, à l'aval de la zone et proximité immédiate des bassins de traitement et d'infiltrations, la route départementale RD167 et l'autoroute A75.

Aussi, outre la nécessité de remettre en état rapidement les installations il est nécessaire de rechercher des solutions pour limiter l'impact de ces événements climatiques.

Après échanges sur le terrain avec les techniciens de la Direction Départementale des Territoires notamment, une piste de solution pourrait être l'aménagement d'un bassin tampon sur les parcelles situées en amont (qui font partie du PAE et dont la CC ALCT a la maîtrise foncière). Cela nécessite de réaliser une étude d'analyse de la situation afin de proposer la solution adéquate.

Le coût de l'étude est estimé à 27 962,50 € HT. A cela il convient de rajouter le montant d'un relevé topographique nécessaire pour ajuster l'étude précitée de 4 460 € HT.

Au vu de ces éléments il en résulte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude	27 962,50 €	Etat (DETR 2025) (60% du HT)	20 353 €
Relevé topographique	4 460 €	Autofinancement	13 570 €
Imprévus (4,42%)	1 500,50 €		
Total € HT	33 923 €	Total € HT	33 923 €

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet de recherche de solution pour limiter l'impact des intempéries sur le PAE de la Tieule,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025,

DIT que les crédits afférents seront prévus au budget primitif 2025.

AUTORISE ET MANDATE Monsieur le Président ou le Vice-Président à la signer ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 janvier 2025,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Jean-Claude SALEIL